

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne ; 2^e page, 3 fr. la ligne
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an
10 fr. ; France et Etranger, 12 fr.

DE QUOI NOUS PLAIGNONS-NOUS ?

On nous avait promis des étrennes magnifiques, superbes, princières, royales et... beylicales nous devons convenir que nous avons été servis à souhait. Les derniers numéros du « Journal Officiel Tunisien » des 27 et 29 décembre 1919 qui publient deux longues listes de décrets sont là pour attester qu'on n'a pas lésiné pour nous être agréable. Dire qu'elles ont été accueillies avec joie et bonheur, comme le Nichan Itikhar, serait un peu osé, mais pouvait-on faire autrement puisqu'il fallait doter la caisse résidentielle des quarante cinq millions quatre cent soixante quinze mille francs nécessaires pour faire face aux mesures en faveur des fonctionnaires et employés du protectorat et des chemins de fer, et qu'il fallait subvenir à un budget — saluez — le chapeau bas — de 155.958.863 francs et 53 centimes, pas un centime de moins ! soit 32.543.319 francs de plus qu'en 1919.

Récapitulons ces étrennes qui nous ont été octroyées par des Conférenciers n'ayant d'autre mandat que celui qu'ils détenaient d'un ukase résidentiel ; ils auraient dû voter le budget régulier et laisser les impôts nouveaux, il n'y avait pas péril en la demeure, ils auraient laissé à leurs successeurs la lourde charge de ceux-ci qui ont fait renchérir le coût de la vie de vingt pour cent. Et comme il n'y a pas en Tunisie que des fonctionnaires, cette charge nouvelle pèse d'un poids écrasant sur toutes les épaules et ce sont les mercantis qui en définitive, tirent profit de la situation.

Au fur et à mesure que les appointements ou les allocations diverses augmentent, eux, de leur côté, augmentent aussi leurs prix. De sorte que nous tournons autour d'un cercle vicieux. Nos magistrats pourraient bien mettre un terme à cette situation, ils sont armés pour cela mais ils semblent ne pas vouloir le faire. On ne s'explique pas leur mansuétude. Qu'ils se décident à frapper dur et fort et ils auront bien mérité de la population :

- DECRET relatif à la majoration du droit d'exportation sur les huiles d'olives et les huiles de grignons.
- relatif à la majoration du droit d'exportation sur les peaux brutes.
 - constituant le droit d'entrée sur l'alfa en un droit majoré de douane à l'exportation.
 - relatif au relèvement du droit de douane sur le thé et des droits de consommation sur les pétroles, essences et autres huiles minérales, sucre, café et chicorée.
 - portant modification des tarifs des droits de timbre de dimension.
 - portant relèvement des tarifs du droit de timbre proportionnel.
 - portant relèvement des droits d'enregistrement sur les mutations immobilières entre vifs et par décès.

- soumettant à l'impôt de 3.50 % les intérêts des créances chirographaires des dépôts de sommes d'argent et des cautionnements en numéraire.
 - relevant les tarifs de l'impôt achour.
 - assujettissant aux droits de mutations à titre onéreux et à titre gratuit entre vifs ou par décès les mutations de concessions de terres sialines.
 - relevant le tarif maximum de l'impôt canon par pied d'arbre.
 - instituant une surtaxe de 1 fr. 25 par hectolitre de vin en représentation d'un impôt direct sur les revenus agricoles de la vigne.
- ARRÊTÉS du Directeur général des Travaux publics portant fixation des frais de copie de plans délivrés par le Service Topographique pour l'application de la loi foncière.
- du Directeur général de l'Office des Postes et des Télégraphes relatif à l'affranchissement en timbres poste des taxes télégraphiques.
 - relatif à la livraison à prix réduit des sels dénaturés destinés à des usages industriels ou agricoles.
 - modifiant l'arrêté du 20 mars 1907 concernant la livraison, à tarif réduit, de sels non dénaturés destinés à la conservation du poisson de mer.

Et dire qu'on aurait pu éviter cette avalanche d'impôts en re-questionnant toute l'huile dès 1916 avant que la hausse se produisit et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. Les clameurs n'auraient pas manqué de s'élever mais la Tunisie aurait continué à jouir d'une situation privilégiée entre toutes, il y aurait quelques centaines de nouveaux riches en moins, c'est certain, mais la masse ne souffrirait pas comme aujourd'hui.

On aurait pu l'éviter encore en ne majorant pas le blé comme on l'a fait en 1918 alors que les prix étaient largement rémunérateurs et que les producteurs s'en accommodaient. Ce sont deux fautes dont nous supportons hélas ! péniblement les effets.

J. S. P.

BULLETIN

HONNEUR A LA HAUTE MARNE !

Bien que n'appartenant pas à notre idéal politique, nous saluons les électeurs sénatoriaux de la Haute Marne qui viennent de balayer du sénat le triste sire qui le deshonorait par sa présence.

L'homme de tous les tripotages coloniaux et tunisiens, l'homme à tout faire de Kalaa-Djerda, des jers de Nebeur, des terres sialines, des spoliations flagellées de main de maître par André Morizet et Vigné d'Opton dans la Sueur du burnous, des pétroles des Karpathes, le protecteur de l'escroc Charles Victor, banquier véreux et marron aux cinquante millions d'escroqueries, arrêté et remis en liberté provisoire sous caution grâce à son intervention malfaisante et à son

influence de sénateur à tout faire, enfin l'avocat-conseil de cette San Stefano - Dural du « Bonnet Rouge » au poteau — qui se croyait tout puissant en Haute-Marne et imbattable vient de mourir lamentablement la poussière malgré l'or dépensé, pour conserver son mandat et pouvoir le mettre au service de ses intérêts et continuer ses odieux trafics et ses menaces sur des administrations sans défense.

Salut à vous tous, délégués sénatoriaux ! socialistes, progressistes ou libéraux, vous avez bien mérité de la patrie, vous avez jeté dans la poubelle la plus vilaine espèce de traquant qui fut au sénat.

Et maintenant que vous avez nettoyé la représentation sénatoriale de votre département de ce requin, l'armée innombrable de ses victimes va pouvoir enfin espérer que justice leur sera rendue.

NOS ÉCHOS

A quand l'interdiction de la fabrication et de la vente de la boukha.

Alors que l'absinthe et l'anisette sont prohibées on ne s'explique pas pourquoi la boukha ne subit pas le même sort.

A la Résidence Générale

Nous apprenons avec plaisir que M. Flandin vient d'être réélu sénateur de l'Inde.

A vrai dire, cette réélection ne nous surprend pas car pendant tout le cours de sa campagne électorale M. Paul Bluyssen, député sortant, se réclamait des relations d'amitié qu'il entretenait avec notre résident général.

Nous prions notre ministre d'agréer nos sincères félicitations.

M. Ribière, frère de M^{me} Flandin vient d'être élu sénateur l'Yonne. On sait que le fils de notre Résident Général est déjà député du département, la représentation compte donc l'oncle au sénat et le neveu à la chambre des députés.

M. le Commandant Vermeesch, officier d'ordonnance du Résident Général vient d'être inscrit au tableau pour officier de la légion d'honneur. Nous lui adressons nos félicitations.

Au Conseil Général de la Corse

Notre ami François Gallini conseiller général de Vico a été, élu vice-président du conseil général de la Corse avec MM. Landry et Caitucoli députés. Nous nous sommes associés à la joie éprouvée par tous les amis de l'éminent vice-président de la municipalité de Sousse, délégué à la Conférence Consultative qui marche tout droit vers le sénat où il arrivera comme dans un fauteuil lors du renouvellement de la série dont fait partie la Corse.

Dans les Caïdats

Nous avons appris avec plaisir l'avancement mérité dont vient d'être l'objet notre ami Si Moustapha ben-Osman, caïd de Djelas, nommé à la tête du grand caïdat du Djerid et chargé de l'intérim de celui de Gafsa.

La tribu des Longo a fini, ses méfaits ne se comptant plus, par s'en aller, heureuse d'en être quitte à si bon marché mais elle n'a pas remboursé les douros empochés ni restitué les terrains volés imitant en cela le grand protecteur Mougeot aujourd'hui dans la poussière, qui sera bien obligé lui aussi, de rendre gorge.

Deux par terre

Deux hommes, deux sénateurs, qui ont mordu la poussière aux dernières élections sé-

natoriales ont été néfastes à des titres divers à la Tunisie qui doit se féliciter de leur échec, à l'égal d'un événement heureux : ce sont MM. Henry Boucher, qui nous vaut aujourd'hui l'huile chère à 5 francs le litre et Mougeot, dont les méfaits sans nombre sont connus de la plupart de nos lecteurs et de tous ceux qui sont un peu au courant des affaires, sa renommée ayant franchi toutes les frontières, même celle de la plus élémentaire honnêteté.

Encore un départ !

C'est celui du savant et distingué praticien d^r Lemansky connu de toute la Tunisie, qui va nous quitter sans esprit de retour.

La multitude des clients qu'il a soignés et guéris, et ses amis qui ne se comptent pas, le voient partir avec infiniment de regret.

Jusqu'à la dernière minute ils ont espéré et nous espérons avec eux qu'un changement de décision le retiendrait à Tunis mais sa décision était irrévocable et son départ proche.

Nous ne le laisserons pas quitter Tunis où il vient de passer vingt cinq ans sans lui exprimer nos regrets personnels et lui dire que nos vœux l'accompagnent dans sa nouvelle résidence qui, si nous sommes bien renseignés, ne serait pas loin de la frontière ouest.

Au Tribunal

M. Dramard, président du Tribunal civil, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Chappot, juge d'Instruction, est nommé vice-président du Tribunal en remplacement de M. Loth.

Nos sincères félicitations.

La Pêche à l'île Kuriat

Le directeur général des Travaux publics a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé par ses soins, dans la salle des adjudications de la Direction générale des Travaux publics, place de la Kasba, à Tunis, le 30 janvier 1920, à dix heures du matin, à l'adjudication de la madrague à thons, bonites et pélamides, de l'île de Kuriat.

Cette adjudication aura lieu dans les conditions fixées par l'arrêté du 6 Janvier 1920 (pièce n° 3 du dossier).

Elle a pour objet le droit exclusif d'exploiter pour une durée de quarante années, dans les conditions fixées dans le cahier des charges inséré au dossier d'adjudication, la madrague de l'île Kuriat.

Un exemplaire du dossier d'adjudication se trouve déposé :

- 1° A la Direction générale des Travaux publics (bureau des Pêches) ;
- 2° Au bureau du port de Sousse.

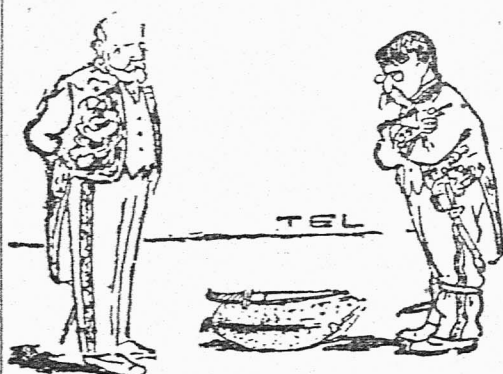
Station Thermale de Korbous

Les hôtels et les établissements de bains sont ouverts et un service d'automobile à vingt deux places assure les communications entre Tunis-Korbous les mardis, jeudis et dimanches. Départ à 8 h. 30 du matin.

Ce service sera ensuite rendu quotidien, il est assuré par la « Tunisienne Automobile » à laquelle on devra s'adresser pour tous renseignements.

Le restaurant cachir est également ouvert.

UN VILAIN MOINEAU



Quelle pichonnerie a-t-il encore sur la conscience ?

Ce qu'il faut lire :

LA BAIONNETTE

J'AI VU

LA VIE AÉRIENNE

Le nouveau président

DE LA RÉPUBLIQUE

Depuis samedi nous avons un nouveau président de la République. Et ce président n'est pas celui que la France reconnaissante attendait. L'élection de M. Deschanel est, comme d'habitude, le résultat d'intrigues et de manœuvres de politiciens aigris qui ont trouvé ce moyen de satisfaire leurs ressentiments ou leurs rancunes.

Plaignons-les d'autant plus que les boches leur seront reconnaissants d'avoir jeté à bas l'homme qui avait su galvaniser les énergies et conduire la France à la victoire alors qu'elle désespérait...

M. Deschanel, le nouvel élu, est certainement un homme très décoratif, toujours bien habillé, bien peigné, débitant de beaux discours longuement préparés et savamment appris, que n'a-t-il compris que son heure n'avait pas sonné et qu'il devait s'effacer devant le grand vieillard qui nous avait donné la victoire et libéré le monde du joug teuton. On peut ne pas approuver ses actes les yeux fermés, on peut lui reprocher de s'être entouré d'hommes sur le compte desquels il y a beaucoup à dire mais on ne peut nier qu'il prit les rênes du pouvoir à un moment critique et sut les tenir habilement, le résultat est là pour le prouver. On peut lui reprocher encore de n'avoir pas su faire la paix comme il avait su faire la guerre mais cette considération devait-elle peser dans la balance ? Aujourd'hui le mal est fait. Clémenceau n'ira pas à l'Elysée dans un mois quand Poincaré arrivera au terme de son mandat, faisons des vœux pour que nos parlementaires et la France malheureusement avec eux n'aient pas à regretter cette faute dont Caillaux profitera peut-être en sortant blanc comme neige de sa prison et le bolchevisme en s'imposant par la violence et la terreur à notre douce France.

EM. L.

Les relèvements des tarifs

sur nos CHEMINS DE FER

Dans notre dernier numéro nous avons demandé à M. le Résident général, car c'est à lui que s'adressait notre requête et à nul autre, si l'on ne devrait pas, comme en France, exonérer les usagers de la banlieue desservie par le B-G. des augmentations qui grèvent les transports des voyageurs et marchandises ? Et combien lourdement !

Prenons, par exemple, un abonné de Radès qui payait en temps normal sa carte d'abonnement annuel en 3^{me} classe 100 francs plus 8 francs de confection de cartes soit 108 francs et voyons ce qu'il paie aujourd'hui :

Prix 100 francs x 35 % du 1^{er} relèvement = 135 francs ; 2^{me} relèvement 33 % non pas sur 100 francs, ce qui ferait 135 x 33 = 168 mais sur 135 = 45 fr. ensemble 180 fr. plus 4 confections à 4 fr. 80 = 19. 20 ou 199-20 ou 100 pour cent d'augmentation ! alors qu'en France le relève-

